



Ministère en charge des
pêches maritimes

DEMANDE D'AUTORISATION DE PÊCHE DE LOISIR DU THON ROUGE

Arrêté du 03 avril 2024 relatif aux conditions d'exercice de la pêche de loisir réalisant des captures de thon rouge (*Thunnus thynnus*) dans le cadre du plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée pour l'année 2024

La Direction interrégionale compétente est précisée en dernière page du présent formulaire



N°15100*11

NATURE DE LA DEMANDE

- Demande d'autorisation pour un navire de plaisance **Rappel** : une seule demande d'autorisation est nécessaire par navire.
- Demande d'autorisation pour un navire charter

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, prénom : _____

N° et voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fixe Mobile

Mél : _____

CONTENU DE LA DEMANDE⁽¹⁾

Nom du navire : _____

N° immatriculation : _____ Quartier d'immatriculation : _____

Pavillon : _____

Indicatif radio (si existant) : _____ ; Longueur hors tout (m) : _____ ; Jauge : _____ ; Puissance(kW) : _____

Propriétaire ou Armateur (si différent du demandeur)

Nom, prénom ou Raison sociale : _____

N° et voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fixe Mobile

Mél : _____

Je demande à pratiquer la pêche de loisir du thon rouge en pêcher-relâcher ⁽²⁾

Je demande à pouvoir capturer, détenir et débarquer du thon rouge, je demande alors l'attribution d'une bague de marquage

ATTENTION : Je ne peux demander une autorisation consistant à pouvoir capturer, détenir et débarquer du thon rouge ainsi qu'une bague de marquage, seulement si je suis pêcheur **non-adhérent** à l'une des fédérations de pêcheurs de loisir ci-dessous :

- Fédération française des pêcheurs en mer,
- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer,

- Fédération française d'études et de sports sous-marins,
- Fédération française des pêches sportives,
- Fédération nautique de pêche sportive en apnée.

Pour rappel :

- Une bague de marquage est nécessaire pour capturer, détenir et débarquer du thon rouge dans le cadre d'une pêche de loisir.
- Les bagues de marquage sont délivrées dans l'ordre d'envoi des demandes effectuées par courrier, le cachet de la poste faisant foi, et ne pouvant être antérieure à la date prévue dans l'arrêté, et dans l'ordre des demandes effectuées par téléprocédure (Télésisaap) jusqu'à épuisement du nombre de bagues allouées. Une fois votre demande de bague de marquage validée, celle-ci vous sera remise par la direction interrégionale de la mer concernée.
- Les pêcheurs de loisir adhérents à l'une des fédérations mentionnées ci-dessus doivent obligatoirement réaliser leur demande d'autorisation par le biais de leur fédération.
- Une seule autorisation est délivrée par navire, et il n'est pas nécessaire que la personne ayant formulé la demande soit présente à bord lors de l'activité de pêche. Le document attestant l'autorisation doit, quant à lui, être à bord du navire.

(1) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

(2) Attention, la pratique de la pêche sous-marine de loisir du thon rouge nécessite une autorisation permettant la capture, la détention et le débarquement de cette espèce.

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Copie du titre de navigation (acte de francisation pour les navires professionnels charters de pêche ou carte de circulation pour les navires de plaisance).	<input type="checkbox"/>
Enveloppe timbrée et libellée au nom du demandeur.	<input type="checkbox"/>
J'autorise l'administration à envoyer la décision concernant ma demande à l'adresse électronique renseignée ci-dessus. Auquel cas, il n'est pas nécessaire de joindre l'enveloppe timbrée et libellée au nom du demandeur.	<input type="checkbox"/>

MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des directions interrégionales de la mer concernées.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) _____

certifie sur l'honneur :

1. appartenir à ⁽¹⁾ :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> la Fédération française des pêcheurs en mer | <input type="checkbox"/> la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer |
| <input type="checkbox"/> la Fédération française d'études et de sports sous-marins | <input type="checkbox"/> la Fédération française des pêches sportives |
| <input type="checkbox"/> le Collectif des opérateurs et marins professionnels azuréens | <input type="checkbox"/> la Fédération nautique de pêche sportive en apnée |
| <input type="checkbox"/> Aucune de ces fédérations | |

2. l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et dans les pièces jointes à celui-ci.

Fait le

Signature du demandeur :

ADRESSES DES DIRECTIONS INTERRÉGIONALES DE LA MER

Région concernée	Direction destinataire de la demande
<ul style="list-style-type: none"> • Provence-Alpes-Côte d'Azur • Occitanie 	Direction interrégionale de la mer Méditerranée 16 rue Antoine Zattara CS 70248 13331 Marseille Cedex
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle Aquitaine 	Direction interrégionale de la mer Sud Atlantique 1-3, rue Fondaudège CS 21227 33074 Bordeaux Cedex
<ul style="list-style-type: none"> • Pays de la Loire • Bretagne 	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest 10 rue Maurice Fabre CS 43908, 5039 Rennes Cedex
<ul style="list-style-type: none"> • Normandie • Hauts de France 	Direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord 4, rue du Colonel Fabien BP 34 76083 Le Havre Cedex
<ul style="list-style-type: none"> • Corse 	Direction de la mer et du littoral de Corse Terre plein de la gare 20302 Ajaccio cedex

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RÉCEPTION : ___/___/___ ; DATE DU CACHET DE LA POSTE : ___/___/___ ; N° D'ENREGISTREMENT : _____